



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-170

Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'Allocations familiales d'Eure et Loir relative aux prestations de service « Animation globale et coordination (AGC) » et « Animations collectives familles (ACF) » du Centre social des Bâtes
(Vie locale)

7.5

Rapporteur : Fatiha MESSAOUDI

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	4
Votants	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures et trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAÏBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AÏT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Valentino GAMBUTO

Étaient excusés

Caroline VABRE, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI
Mathieu TRIBOUILLOIS et Véronique JULIÉ au point 11, Philippe RIVE du point 16 au point 18

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Yasemin ALBAYRAK

Pouvoirs

Philippe RIVE donne procuration à André HOMPS, Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Sophie WILLEMIN donne procuration à Ratko KLISURA, Christophe LE DORVEN donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Philippe RIVE donne procuration à André HOMPS à compter du point 16

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

La Ville de Dreux affirme sa volonté politique de développer des centres sociaux dans sa ville.

Dans le cadre du développement de son projet social, la Ville a sollicité auprès de la caisse d'Allocations familiales d'Eure et Loir des prestations de service au titre des dispositifs Animation Globale et Coordination et Animations Collectives Familles pour le centre social des Bâtes.

Les centres sociaux sont un vecteur d'insertion sociale, de développement des liens sociaux, de cohésion sociale et contribuent à la qualité de vie dans les quartiers.
Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins du territoire.

Par courrier du 3 juillet 2026 la caisse d'Allocations familiales d'Eure et Loir a informé la Ville que la commission d'action sociale réunie le 10 juin 2026, avait émis un avis favorable à cette demande.
L'ouverture des droits s'inscrit dans le cadre de la préfiguration de l'agrément du projet social du centre social des Bâtes.

La mission de préfiguration consiste à mettre en place les étapes suivantes :

- Un diagnostic partagé de territoire mesurant les besoins, les actions existantes, les manques et les ressources.
- Des orientations à donner en matière d'animation globale et familiale pour le territoire.
- Un scénario d'organisation pour le fonctionnement pérenne de la structure.

L'agrément prend effet du 01 juillet 2026 au 30 juin 2027.

Afin de formaliser les engagements réciproques des parties, la caisse d'Allocations familiales propose la signature d'une convention d'objectifs et de financement définissant :

- Les objectifs poursuivis ;
- Les modalités de financement des prestations Animation globale et coordination et Animations Collectives Familiales ;
- Les engagements respectifs de la caisse d'Allocations familiales et de la Ville de Dreux ;
- Les modalités de suivi, d'évaluation et de contrôle de l'utilisation des financements accordés.

La Convention est conclue pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, famille, solidarités, cohésion sociale, sécurité et prévention

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Fatiha MESSAOUDI,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention d'objectifs de service et de financement avec la caisse d'Allocations familiales relative aux prestations de service AGC et ACF du centre social des Bâtes, joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le 30 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260924-DEL2025-170-DE
Date de télétransmission : 30/09/2026
Date de réception préfecture : 30/09/2026